

RENCONTRE AVEC LE NOUVEAU GARDE DES SCEAUX

Le 7 janvier dernier, la CGT PJJ a rencontré le nouveau garde des Sceaux, une partie de son cabinet et la secrétaire générale du ministère, ce qui a permis de leur exposer nos différentes positions et revendications. Le ministre a exprimé son souhait de renforcer le dialogue social par des rencontres régulières sur différentes thématiques avec les organisations syndicales représentatives.

ENJEUX BUDGÉTAIRES ET ATTRACTIVITÉ DES MISSIONS.

Sur la question budgétaire, le ministère ambitionne d'obtenir des crédits supérieurs à ceux demandés par son prédécesseur. La CGT PJJ a souligné que le budget constituait un enjeu majeur. Nous avons remis en question certaines orientations coûteuses, qui ne font l'objet d'aucune évaluation, et qui pourraient compromettre l'efficacité réelle du service public.

Le ministre reconnaît le manque de moyens humains et matériels mais souhaite surtout mettre l'accent sur le pouvoir d'achat des personnels. Si des améliorations indiciaires semblent difficilement possibles, des marges de manœuvre existeraient sur le versant indemnitaire.

La CGT PJJ défendra ses propositions, ainsi que son projet indemnitaire qui vise aussi à renforcer l'attractivité de nos métiers.

Chiffres à l'appui, notre syndicat a démontré l'existence d'une crise structurelle très inquiétante concernant le déficit d'attractivité de la PJJ. Ce constat, fruit de plusieurs années d'inaction de la part de l'administration, exige aujourd'hui des réponses fortes et rapides pour redresser la situation. La diminution progressive du nombre de candidats aux concours, qui affecte directement la qualité du service public, en est une illustration frappante.

FILIERES TECHNIQUES ET ADMINISTRATIVES

Sur la filière technique, notre organisation a soulevé les blocages qui empêchent les avancées de la réforme. Le ministre s'est engagé à faire le nécessaire pour accélérer son traitement.

Pour la filière administrative, si les avancées statutaires et indiciaires dépendent de toute la fonction publique, le garde des Sceaux indique qu'au niveau ministériel des possibilités indemnitaires et la mise en place d'une nouvelle bonification indiciaire pourraient s'envisager. L'urgence de revaloriser les plus bas salaires a été rappelée.



 Télécharger



SENS DES MISSIONS ET CONDITIONS DE TRAVAIL

Pour la CGT PJJ, le défaut d'attractivité doit également être corrigé par le sens donné aux missions mais aussi par une amélioration significative des conditions de travail. Si le ministre se dit attaché au service public, il considère que des évolutions du statut du fonctionnaire peuvent être opportunes pour améliorer l'attractivité, ce que nous ne partageons pas.

Notre organisation syndicale a réaffirmé l'urgence d'alléger la charge de travail des professionnels en lien avec le CJPM, mis en œuvre à moyens constants. Cette réforme qui a considérablement réduit le temps éducatif contribue largement à une perte de sens des missions pour de nombreux professionnels.

La CGT PJJ déplore les diverses propositions sécuritaires et répressives qui visent à dénaturer davantage la spécificité de la justice des mineurs et les missions de la PJJ. L'expérience démontre aussi que cela est inefficace et souvent très coûteux à l'image des CEF, pour lesquels nous avons exigé à nouveau qu'un réel bilan de ces structures soit réalisé.

Le ministre s'est dit attaché au principe de minorité et ne soutient pas particulièrement les propositions de sanctions à destination des parents. Toutefois, il se dit favorable à la comparution immédiate dans certaines situations, notamment d'extrême violence. Le garde des Sceaux se dit ouvert à l'adaptation de la peine mais souhaite surtout que son prononcé et son exécution soient rapides. Pour la CGT PJJ, cela relève essentiellement d'une question de moyens et non d'une nécessité à réformer encore la justice des mineurs au détriment de la primauté de l'éducatif.

RECONNAISSANCE DE LA PÉNIBILITÉ

Au-delà de la charge de travail qui pèse sur les agents et de la nécessité d'une réforme de l'encadrement à la PJJ, il est indispensable de reconnaître la pénibilité et les risques professionnels inhérents à nos missions.

SÉCURITÉ HORAIRES PRÉVENTION
PUBLIC TRAVAIL
PÉNIBILITÉ
RECONNAISSANCE
RETRAITE

Notre alerte, appuyée par une récente étude d'un chercheur de l'ENPJJ sur la charge émotionnelle des personnels éducatifs, semble avoir sensibilisé le ministre qui se dit soucieux des conditions de travail et de la reconnaissance de la pénibilité.

Notre organisation a affirmé que les textes sur la NBI à la PJJ devaient être appliqués dans leur totalité.

#NBI

Pour finir, la CGT PJJ a évoqué le problème de gouvernance à la DPJJ notamment en lien avec le plan social de l'été dernier qui a mis en péril la continuité de l'activité. Si nous avons réaffirmé notre attachement à la poursuite du plan d'action obtenu en intersyndicale et à notre demande de démission de la directrice de la PJJ, le ministre a indiqué que ces sujets mériteraient d'être approfondis.